



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**  
Bureau de l'environnement  
et du développement durable

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

procès-verbal de la séance du 10 mars 2021

**QUORUM REQUIS : 13 – VOTANTS : 19**  
**(18 POUR LE TROISIÈME DOSSIER – DÉPART DE M. CAVALLIER)**

<b>PRÉSIDENTE</b>	Mme Caroline BERRETTA directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. Michel LE ROY-LINDEN
<b>MEMBRES</b>	
<b>1<sup>ER</sup> COLLÈGE ÉTAT</b>	<b>Représenté par</b>
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial	Mme Corinne CHARBONNIER, adjoite à la cheffe du BEDD
Direction départementale des territoires et de la mer	M. Eric LEFEBVRE (pour le premier dossier) puis Mme Chantal REYNAUD (en audio-conférence)
Délégation départementale du Var de l'agence régionale de santé PACA	Mme Christelle DE DONATO- BONNANS
Direction départementale de la protection des populations	Pouvoir à Mme DE DONATO- BONNANS
Direction départementale de la cohésion sociale	Pouvoir à Mme CHARBONNIER
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA	M. Florian PETRE
Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA	M. Florian PETRE
<b>2<sup>e</sup> COLLÈGE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>	<b>Représenté par</b>
Conseil départemental	M. François CAVALLIER (en audio- conférence)
Association des maires du Var	M. Cédric DUBOIS, maire de Salernes (en audio-conférence)

3 <sup>e</sup> COLLÈGE ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS ET EXPERTS	Représenté par
CLCV	M. Jean-Yves ALLAIN-GRANDVALET (en audio-conférence)
FVPPMA	Pouvoir à M. POPPI
AVSANE	M. Patrick GUILLON (en audio-conférence)
Chambre de commerce et d'industrie	M. Bertrand LE GUINER (en audio-conférence)
Chambre d'agriculture	M. Yves JULLIEN (en audio-conférence)
Chambre de métiers et de l'artisanat	Mme Martine BERTHELOT (en audio-conférence)
Fédération BTP	Pouvoir à M. LE GUINER( enaudio-conférence)
Direction départementale des services d'incendie et de secours	Lt-Colonel POPPI (en audio-conférence)
Service communal d'hygiène et de santé de La Seyne-sur-Mer	Mme Frédérique CLAMONT
4 <sup>e</sup> COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Représenté par
Laboratoire départemental du Var	M. Christophe BARNABOT (en audio-conférence)
Médecin hygiéniste hôpital de Hyères	M. Philippe CARENCO (en audio-conférence)
Personne qualifiée en gestion et protection de la ressource en eau	M. Philippe APLINCOURT (en audio-conférence)

La présidente constate que le quorum est atteint par appel de chacun des participants.

Elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 février 2021, qui est approuvé sans observation, mentionne les dossiers inscrits à l'ordre du jour et ouvre les débats.

La présidente de séance



Caroline BERRETTA





**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**  
Bureau de l'environnement  
et du développement durable

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 10 mars 2021**

<b>Territoire</b>	Agglomération de Toulon
<b>DOSSIER</b>	Projet de plan de protection de l'atmosphère révisé du Var-agglomération de Toulon
<b>RAPPORTEUR</b>	DREAL
<b>PETITIONNAIRE</b>	Pas de pétitionnaire
<b>TEXTE</b>	Code de l'environnement

M. Aurélien DAVIOT, chargé de mission à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, présente le dossier. M. Sylvain MERCIER, représentant l'association ATMOSUD, l'assiste en qualité d'expert, en audio-conférence.

La révision du PPA du Var s'inscrit dans le contexte d'un contentieux européen mais aussi d'une prise de conscience sociétale sur la pollution de l'air et ses conséquences sur la santé. L'expérience a conduit, pour l'élaboration de ce projet, à travailler plus en co-construction avec les collectivités qui ont fourni davantage d'actions. Plus de pragmatisme et de pédagogie ont aussi été recherchés. Le document final est ainsi plus lisible et synthétique.

Il répond à une obligation réglementaire, mais il constitue surtout un plan d'actions territoriales visant à réduire localement et substantiellement la pollution atmosphérique. Ses soixante fiches réparties en vingt « challenges air », sur six thématiques, permettent de rassembler les actions et de les renforcer. Le PPA est ainsi rendu plus opérationnel.

Dans la perspective de son évaluation en 2025, il a été choisi de retenir majoritairement les actions en cours ou réalisables à brève échéance pour obtenir des résultats et les fiabiliser dans les délais réduits, comme l'impose le contentieux européen. Les principales actions emblématiques mettent en valeur la dynamique partenariale.

M. DAVIOT évoque l'avis de l'autorité environnementale du 8 décembre 2020, qui demandait une évaluation environnementale. L'évaluation effectuée conclut à un impact très positif des mesures du PPA sur l'environnement, en terme de qualité de l'air, mais aussi sur les émissions de gaz à effet de serre, le transport, le patrimoine, les nuisances sonores, la mobilité... L'analyse effectuée par ATMOSUD démontre que le PPA conduira à une diminution significative sur la concentration en NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote). La valeur limite en NO<sub>2</sub> sera ainsi respectée pour la quasi-totalité de la population.

Dans un contexte de baisse tendancielle des quantités de polluants émis, le PPA permettra des gains deux à trois fois plus rapides sur les émissions d'oxyde d'azote et particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>). Ils seront localisés dans les zones où la qualité de l'air est la plus dégradée (proximité des axes routiers et centres urbains denses). Ainsi, le PPA répond au contentieux européen visant l'agglomération de Toulon, puisqu'à l'horizon 2025 plus personne ne sera exposé aux particules fines, ni au dioxyde d'azote.

Néanmoins, au regard des valeurs définies par l'OMS, plusieurs dizaines de milliers d'habitants respirent encore un air qui n'est pas sain. Le PPA vise le respect des seuils réglementaires (ce qui sera atteint en 2025), mais aussi à limiter davantage l'exposition des habitants, pour tendre de façon plus ambitieuse vers les valeurs recommandées par l'OMS pour les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>).



Dans cette optique, le PPA pourra être enrichi d'actions complémentaires tout au long de sa mise en œuvre afin de poursuivre la dynamique d'amélioration de la qualité de l'air. C'est ainsi que deux événements seront organisés en cours d'année dans un souci de communication. La DREAL poursuivra sa mission d'animateur de proximité, notamment via son réseau d'acteurs et des groupes thématiques, afin d'assurer le pilotage et le suivi du plan.

**M. DAVIOT propose donc un avis favorable sur le projet de PPA révisé tel que figurant au dossier.**

M. ALLAIN-GRANDVALET remercie M. DAVIOT pour la qualité de sa présentation. Il demande ensuite des précisions sur l'électrification des quais au port maritime et les financements correspondants.

M. DAVIOT référence la fiche 1.1 qui détaille les modalités de mise en œuvre et les financements envisagés.

M. LEFEBVRE ajoute que les permis de construire ont commencé à être délivrés pour les équipements qui en nécessitent un. Il ajoute que, pour atteindre sa pleine efficacité, l'électrification doit être aussi réalisée au niveau des navires. Ces aménagements, qui ont déjà commencé, représentent environ 1 million d'euros par navire.

Sur ce point, M. LE GUINER précise qu'un financement ADEME / Région est prévu. La Métropole, la Chambre de Commerce et CORSICA-FERRIES y concourent, avec tous les services de l'État.

M. ALLAIN-GRANDVALET note que, du fait de l'élargissement de l'autoroute A 57, certains logements vont se trouver plus rapprochés des sources de pollution. Des mesures complémentaires sont-elles prévues ?

M. DAVIOT évoque deux actions : l'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence circulaire pour les transports en commun et la fiche 171, qui vise le renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

M. LEFEBVRE remarque que les effets attendus de la mise en œuvre du bus à haut niveau de service ne seront perceptibles qu'à moyen terme (4 ans). Du fait des travaux, il y aura des embouteillages et les bénéfices attendus seront décalés dans le temps.

M. ALLAIN-GRANDVALET aborde la question de la qualité de l'air du tunnel autoroutier.

M. DAVIOT répond que, dans le cadre des différents comités de pilotage, les élus ont demandé que les données liées à la pollution du tunnel soient mieux connues afin d'appréhender les moyens d'y remédier. Ceci fait l'objet de la fiche action 5.4.

M. ALLAIN-GRANDVALET demande si les différents dispositifs d'aide pour le logement des particuliers seront maintenus.

M. DAVIOT répond que les aides actuelles figurent dans 2 fiches dédiées, mais qu'il s'agit de mesures nationales qui échappent aux acteurs du PPA.

M. CARENCO demande si des mesures sont envisagées pour l'électrification du parc roulant des professionnels, notamment les camions.

M. DAVIOT précise que le PPA contient, à l'horizon 2025, des scénarii prospectifs positifs sur la composition du parc roulant et ses polluants. Le PPA prévoit, par ailleurs, plusieurs actions : l'aide à la conversion des flottes vers des véhicules au gaz, la multiplication des bornes électriques et des stations GNV, et des mesures relatives à la logistique urbaine. Les dispositifs tels que la ZFE ou le plan urgence transports établissant des règles ou des périmètres auront également un effet positif sur le renouvellement des véhicules.

M. CARENCO demande, en complément, si, en plus de ce volet incitatif, des mesures plus contraignantes sont prévues pour rappeler à chacun ses obligations.

Pour M. DAVIOT, la version précédente du PPA, plus réglementaire, n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Le choix d'une méthode plus partenariale lui est aujourd'hui préférée, étant noté que certains aspects réglementaires sont conservés, tels la police des ICPE par exemple et la révision de la réglementation sur l'emploi du feu.

M. LE GUINER annonce, notamment pour la flotte de camions des grandes entreprises, le passage à une motorisation au gaz de ville favorisée par la station à l'est de Toulon. Idéalement, une autre station serait à réaliser à l'ouest de l'agglomération.

C'est une préoccupation importante de ces professionnels. Elle recoupe la perspective de ZFE qui réduira les accès en centre-ville. Une montée en puissance de cette évolution du parc s'ensuivra donc.

M. MERCIER remercie les équipes de la DREAL pour leur collaboration. Ayant effectué l'évaluation du précédent PPA, il mesure la qualité de la nouvelle version obtenue grâce à un travail en bonne coordination. ATMOSUD restera par ailleurs bien impliqué dans le suivi et l'évaluation du PPA.

#### AVIS

**Il est procédé à un appel de chacun des participants  
pour l'expression de son vote.**

**AVIS FAVORABLE à l'unanimité aux propositions du rapporteur**

La présidente de séance



Caroline BERRETTA